

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Mazerolles régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel TALBOT, Maire de la commune.

Date de la convocation : le 20 octobre 2023

Effectif du Conseil Municipal : 11 membres

Présents : 9 conseillers

M TALBOT Michel, Mme GUYONNEAU Chantal, M ÉLIE Jonathan, M LECOMPTE Christophe M MARTINEAU Gérard, Mme MARTINEAU Nelly M MULLER Éric, Mme PERAUD Isabelle, M ROUSSEAU Thierry

Absents: M LACLAUTRE Lionel, M GUÉRINAUD Emmanuel

A été élu Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Thierry

INSTALLATION D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT GERMAIN DU SEUDRE

M Le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de parc éolien sur la commune de Saint Germain du Seudre a été proposé par la société JPEE.

La société JPEE prévoit l'installation de deux éoliennes de 199,50m.

M Le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes de Haute Saintonge s'est prononcée favorable à la production d'énergies renouvelables mais contre l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Haute Saintonge, au profit de l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité des voix (9) contre le projet d'installation du parc éolien de Saint Germain du Seudre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
au registre sont les signatures
certifié exécutoire et pour extrait conforme,
LE MAIRE,

